

CONSEIL MUNICIPAL DE VENISSIEUX

Séance publique du 19 DECEMBRE 2011

COMPTE RENDU SUCCINCT

Affiché en application de l'article L2121-25
du Code Général des Collectivités Territoriales

Présent(e)s : Mme Michèle PICARD, Mme Yolande PEYTAVIN, M. Henri THIVILLIER, Mme Evelyne EBERSVILLER, M. Lahceme TOUATI, M. Christian FALCONNET, M. Bayrem BRAIKI, Mme Andrée LOSCOS, M. Thierry VIGNAUD, Mme Edith CHAGNARD-PEILLARD, M. Pierre-Alain MILLET, Mme Chaïneze KABOUYA-BENHAYOUN, M. Eléazar BAFOUNTA, M. Lotfi BEN KHELIFA, M. André GERIN, M. Bernard RIVALTA (jusqu'au rapport n° 8), M. Jean-Marc THEVENON, Mme Annie BROUET, Mme Paula ALCARAZ, M. Francis RAMBEAU, Mme Michèle BAICCHI, Mme Evelyne BEROUD, Mme Eliette ORENES, M. Jean-Maurice GAUTIN, M. Abdelhak FADLY, Mme Véronique CALLUT, Mme Amina AHAMADA MADI, M. Mokrane KESSI, Mme Samia LEDESERT, Mme Marie-Christine SEEMANN, Mme Saliha PRUDHOMME-LATOURE, M. Idir BOUMERTIT, Mme Yvonne LYON, M. Djilannie BENMABROUK, M. Christophe GIRARD, Mme Danica LJUSTINA, M. Yvan BENEDETTI, Mme Saliha MERTANI, M. Maurice IACOVELLA, Mme Geneviève SOUDAN

Absent : M. Hamza MOREL

Dépôt de pouvoir : Mme Danièle GICQUEL a donné pouvoir à Mme Eliette ORENES, Mme Véronique FORESTIER a donné pouvoir à Mme Saliha PRUDHOMME-LATOURE, M. Jeff ARIAGNO a donné pouvoir à Mme Samia LEDESERT, Mme Justine MUSEMBA a donné pouvoir à Mme Yvonne LYON, M. Bernard RIVALTA a donné pouvoir à M. Lahceme TOUATI à compter du rapport n° 9

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2011

COMPTE RENDU

Après avoir approuvé à l'unanimité
le compte rendu intégral de la séance publique du 7 novembre 2011

A l'unanimité

1. Autorise la ville de Vénissieux à contractualiser avec le Conseil Général du Rhône sur le financement des opérations listées dans le Projet de contrat pluriannuel 2011-2013

A l'unanimité

2. Valide le projet de convention de Gestion Sociale et Urbaine de Proximité (GSUP) du Grand Projet de Ville de Vénissieux 2011/2014

A la majorité

3. Approuve la prise de la compétence « Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie », intégrant les énergies renouvelables, au 1er janvier 2012, par la Communauté Urbaine de Lyon

A l'unanimité

4. Accepte les actions de l'Atelier Santé Ville pour 2012 dont le coût s'élève à 84 488 € pour la partie coordination et 58 442 € pour la partie parcours de santé

A l'unanimité des suffrages exprimés

5. Autorise la signature de la convention d'objectif missionnant l'association « Femmes Information Liaison » (FIL) en matière de logement d'urgence pour les femmes victimes de violence

A l'unanimité

6. Entérine l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'investissement de 200 000 € à l'association SAPERLIPOPETTE pour le projet de reconstruction et d'extension de la crèche

A l'unanimité des suffrages exprimés

7. Approuve, dans le cadre des opérations du Grand Projet de Ville (GPV) de Vénissieux, le principe de versement d'une participation financière de la ville à l'opération de l'OPAC du Rhône, îlot A ZAC de Vénissy, pour 16 logements en accession sociale à la propriété, pour un montant total maximum de 37 811 €

A l'unanimité des suffrages exprimés

8. Valide la participation financière de la ville sur l'opération « Monery C1 et C2 » de la SACOVIV, consistant en la réalisation d'un programme de 48 logements locatifs sociaux, pour un montant de 121 318 €

A l'unanimité des suffrages exprimés

9. Après désaffectation et déclassement, confirme l'échange des parcelles communales C2624 pour 233 m² et C2622 pour 22 m² au profit de la Communauté Urbaine de Lyon avec la parcelle communautaire C2628 pour 73 m² au profit de la ville, parcelle qui sera intégrée à la cession des terrains à la SARL d'Aménagement Romain Rolland

A l'unanimité des suffrages exprimés

10. Au regard des nouvelles dispositions constructives ayant fait l'objet du permis de construire n° 69 259 11 00022 du 16 mai 2011, accepte la réévaluation du coût global d'opération concernant la réimplantation des locaux Fêtes et Cérémonies au Centre Technique Municipal rue Pierre Séward, à 1 350 000 € TTC valeur fin de chantier janvier 2012

A l'unanimité des suffrages exprimés

11. Valide l'évolution de l'Office Public de la Tranquillité (T.O.P.)

A l'unanimité des suffrages exprimés

12. Approuve le bilan des acquisitions et des cessions immobilières réalisées en 2010

A l'unanimité des suffrages exprimés

13. Adopte les modifications du tableau des emplois permanents

A l'unanimité des suffrages exprimés

14. Approuve le renouvellement, par appel d'offres ouvert, du marché de fourniture de carburants et de fioul nécessaires aux services municipaux, pour une durée d'un an, renouvelé 3 fois

A la majorité

15. Décide d'allouer des acomptes sur subventions 2012 à diverses associations pour un montant de 3 953 400 € et aux établissements publics communaux pour un montant de 976 500 €

A l'unanimité des suffrages exprimés

16. Donne autorisation pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'au vote du budget primitif 2012 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2011, soit à concurrence de 5 895 915,76 € pour le budget principal et de 288 941,56 € pour le budget annexe « Chaufferie des Minguettes – Chaudière bois »

A l'unanimité des suffrages exprimés

17. Approuve les virements et ouvertures de crédits du budget principal et du budget annexe « Chaufferie des Minguettes - Chaudière bois » constituant les décisions modificatives n° 3 du budget de l'exercice 2011

A l'unanimité des suffrages exprimés

18. Prend acte du relevé provisoire des résultats d'exploitation arrêtés au 30 juin 2011 de la Régie Autonome de la Restauration scolaire et sociale qui s'établit :

- en dépenses à 1 031 059,68 €
- en recettes à 1 607 069,01 €

A l'unanimité des suffrages exprimés

19. Déclare admis en non valeur les sommes de 9 335,70 € pour la commune et 533,69 € pour la Régie de Restauration scolaire et sociale

A l'unanimité des suffrages exprimés

20. Donne délégation à Madame le Maire, pour la durée du mandat, en application des articles modifiés L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)

A l'unanimité

21. Formule un avis favorable à la demande présentée par le SDIS Rhône-Alpes sous réserve de l'avis favorable du maire de Saint-Priest

Prend acte

22. De l'information donnée au Conseil du compte-rendu des actes de gestion accomplis par Madame le Maire en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 26 octobre 2009 complétée par celle du 17 mai 2010, lui donnant délégation

Le Maire

Michèle PICARD